



SECTION 1 : IDENTIFICATION

Nom du produit :	Quali-Pro FlexGuard
Numéro d'enregistrement EPA :	53883-454
Utilisation recommandée :	Fongicide; Voir l'étiquette du produit pour une liste complète des utilisations et des sites d'application.
Restrictions d'utilisation:	Voir l'étiquette du produit pour toutes restrictions concernant l'utilisation de ce produit.
Famille chimique:	Diarylamine
Nom chimique du ou des ingrédient(s) actif(s):	Fluazinam
Fabriqué pour:	Solutions de contrôle, Inc. 5903 Gênes-Falaise Rouge Pasadena, Texas 77507

POUR LES URGENCES D'INCENDIE, DE DÉVERSEMENT ET/OU DE FUITE, CONTACTEZ : CHEMTREC 1-800-424-9300

POUR LES URGENCES MÉDICALES ET LES DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ, CONTACTEZ : 1-866-897-8050

SECTION 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

**Liquide jaune avec une odeur âcre. Peut provoquer une réaction allergique cutanée.
CLASSIFICATION OSHA HCS (29 CFR 1910.1200)**

Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
----------------------------	-------------

Mot indicateur	ATTENTION	
Mention(s) de danger:	Peut provoquer une allergie cutanée	
Conseils de prudence Prévention:	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Il ne faut pas que les vêtements de travail contaminés quittent le lieu de travail. Porter des gants de protection	
Réponse :	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation	
Stockage:	Aucune déclaration requise. Voir la Section 7 pour les informations de stockage	
Élimination:	Éliminez le contenu/le conteneur conformément aux lois et règlements fédéraux, étatiques et locaux	

SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nom chimique	Non. Le TAS	% en poids
Fluazinam	79622-59-6	40.0%

*Les ingrédients non listés ou listés avec une plage de pourcentage en poids sont considérés comme des secrets commerciaux et sont retenus conformément à la norme 29 CFR 1910.1200(i).

SECTION 4: PREMIERS SOINS

CONTACT AVEC LES YEUX:	En cas de contact avec les yeux, garder les paupières ouvertes et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Retirer les lentilles de contact si présentes, après les 5 premières minutes, puis continuer à rincer les yeux. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU:	En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INHALATION:	En cas d'inhalation, amener la personne à l'air frais. Si la personne ne respire pas, appelez le 911 ou une ambulance, puis pratiquez la respiration artificielle, de préférence le bouche à bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INGESTION:	En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Demandez à la personne de siroter un verre d'eau si elle est capable d'avaler. Ne pas faire vomir sauf sur avis d'un centre antipoison ou d'un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

SYMPTÔMES/EFFETS LES PLUS IMPORTANTS, AIGUS ET DIFFÉRÉS: Réaction allergique cutanée

SECTION 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extincteurs appropriés:	Aérosol d'eau, mousse résistante à l'alcool, poudre sèche ou dioxyde de carbone.
Moyens d'extinction Inappropriés:	Jet d'eau, car cela pourrait propager l'incendie.
Produits de combustion dangereux:	La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote toxiques.
Équipement de protection et précautions:	Évacuez la zone et combattez l'incendie en amont, à une distance sécuritaire pour éviter les vapeurs dangereuses et les produits de décomposition. La mousse et/ou la poudre sèche sont préférées pour minimiser la contamination environnementale. Si de l'eau est utilisée, faites des bermes et collectez l'eau pour prévenir les écoulements. Portez un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie (vêtements de protection).
Risques d'incendie et d'explosion inhabituels:	Aucun connu.

SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

Précautions personnelles:	Utiliser la protection recommandée à la section 8.
Précautions pour la protection de l'environnement	Empêchez le matériel renversé et tout eau de rinçage de contaminer le sol ou de pénétrer dans les systèmes d'égouts, de drainage, et les cours d'eau.
Méthodes de confinement:	Isolez la zone de déversement. Empêchez le personnel non nécessaire et non protégé d'entrer. Absorbent les petits déversements avec du sable, de la vermiculite ou d'autres absorbants inertes. Faites des bermes autour des grands déversements en utilisant des matériaux absorbants ou imperméables tels que l'argile ou le sable. Récupérez et contenir autant de liquide libre que possible pour réutilisation. Laissez le matériel absorbé se solidifier puis grattez-le pour l'éliminer.
Méthodes de nettoyage:	Placez le matériel contaminé dans un conteneur approprié pour l'élimination. Après l'élimination, rincez soigneusement la zone contaminée avec du savon et de l'eau. Recuperez le liquide de lavage avec un absorbant supplémentaire et placez-le dans un conteneur jetable. Ne remettez pas le matériel renversé dans le conteneur d'origine.
Autre Information:	Aucune connue

SECTION 7: MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention:	CES RECOMMANDATIONS S'ADRESSENT AUX PERSONNEL RESPONSABLE DE LA FABRICATION, DE L'EMBALLAGE ET DU MELANGE COMMERCIAL. LES APPLICATEURS DE PESTICIDES ET LES TRAVAILLEURS doivent se référer à l'étiquette du produit et aux Instructions d'Utilisation jointes au produit pour les Exigences d'Utilisation Agricole conformément à la Norme de Protection des Travailleurs de l'EPA 40 CFR partie 170. Manipulez et ouvrez le conteneur de manière à éviter les déversements. Ne pas manger, ne pas boire, ni fumez pendant la manipulation de ce produit. Lavez immédiatement les éclaboussures accidentelles du concentré ou du mélange de pulvérisation sur la peau, les vêtements et les yeux.
Stockage:	Voir l'étiquette du pesticide pour des informations complètes sur le stockage du produit. Ne contaminez pas l'eau, la nourriture ou les aliments pour animaux en stockant ce produit. Conservez à l'écart des sources de chaleur, de la lumière directe du soleil et des matériaux incompatibles. Les pesticides doivent être stockés dans des zones sécurisées, à l'écart des enfants et des animaux.
Température de stockage (Min/Max):	Conservez à température ambiante et évitez les températures extrêmes.
Incompatibilités du produit:	Aucune connue

SECTION 8: CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Les utilisateurs de pesticide doivent se référer à l'étiquette du produit pour les exigences en matière d'équipements de protection individuelle.

Directives relatives à l'exposition:

COMPOSANT	PEL de l'OSHA	ACGIH TLV	NIOSH REL
Pas de composants listé			

Mesures d'ingénierie:	Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale pour maintenir les concentrations dans l'air en dessous des limites d'exposition établies par OSHA PEL ou d'autres limites spécifiées. La ventilation locale est préférée.
Protection respiratoire:	Dans les zones de mauvaise ventilation, utilisez un respirateur approuvé par le NIOSH avec des cartouches/canisters approuvés pour les pesticides.
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité chimiques ou lunettes de protection et écran facial complet.
Protection des mains:	Gants résistants aux produits chimiques tels que le laminate barrière, le caoutchouc butyle, le nitrile, le caoutchouc néoprène, le polychlorure de vinyle (PVC) ou le Viton.
Autres vêtements de protection:	Chemise à manches longues, pantalon long et chaussures avec chaussettes.
Mesures de sécurité générales:	Lavez-vous les mains avant de manger, boire, mâcher un chewing-gum, d'utiliser du tabac ou les toilettes. Enlevez immédiatement vos vêtements après avoir manipulé ce produit. Lavez l'extérieur des gants avant de les retirer. Jetez les vêtements et autres matériaux absorbants qui ont été trempés ou fortement contaminés par le concentré de ce produit. Ne les réutilisez pas. Suivez les instructions du fabricant pour le nettoyage et l'entretien des EPI. Si aucune instruction pour les lavables n'est disponible, utilisez un détergent et de l'eau chaude. Conservez et lavez les EPI séparément des autres lessives.

SECTION 9: PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence:	Liquide jaune	Limites d'inflammabilité supérieures/inférieures :	Non déterminé
Odeur:	Âcre	Pression de vapeur :	Non déterminé
Seuil de perception de l'odeur :	Non déterminé	Densité de vapeur :	Non déterminé
pH (dispersion de 1 %) :	5.0 – 6.0	Densité relative (a 24°C) :	1.2 – 1.3
Point de fusion/congélation :	Non déterminé	Solubilité dans l'eau :	Soluble
Point d'ébullition/intervalle :	Non déterminé	Coefficient de repartition :	Non déterminé
Point d'éclair :	Non détectable	Température d'auto-inflammation :	Non déterminé
Taux d'évaporation :	Non déterminé	Température de décomposition :	Non déterminé
Inflammabilité:	Sans objet	Viscosité:	Non déterminé

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité:	Aucune réaction chimique dangereuse n'est connue.
Stabilité chimique :	Stable dans des conditions normales de stockage et de manipulation.
Possibilité de réactions dangereuses :	Aucun risque connu.
Conditions à éviter :	Aucunes connues
Matériaux incompatibles :	Aucuns connus

Produits de décomposition dangereux : La décomposition thermique peut produire des oxydes de carbone et d'azote toxiques.

SECTION 11 : RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Voies d'exposition probables : Contact avec les yeux, Contact avec la peau, Inhalation, Ingestion

Symptômes de l'exposition: Réaction allergique cutanée

DL₅₀ orale: >2 000 mg/kg (rat) (sur la base d'une composition similaire)

DL₅₀ cutanée : >2 000 mg/kg (rat) (sur la base d'une composition similaire)

Inhalation LC₅₀: >0,967 mg/L (4 h) (rat) (dose la plus élevée administrée – sur la base d'une composition similaire)

Irritation/lésions oculaires : Non irritant (lapin) (basé sur une composition similaire)

Corrosion/irritation cutanée : Légèrement irritant (lapin) (sur la base d'une composition similaire)

Sensibilisation cutanée : Sensibilisant de contact positif (cobaye) (basé sur une composition similaire)

Toxicité chronique/subchronique : Aucune donnée disponible

Mutagénicité: Aucun signe d'effets mutagènes lors d'essais in vivo et in vitro.

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

Neurotoxicité: Aucune donnée disponible

Organes cibles : Aucune donnée disponible

Risque d'aspiration : Ne devrait pas présenter de risque d'aspiration.

Cancérogénicité: L'EPA répertorie le fluaziname comme ayant des preuves suggestives de cancérogénicité pour les humains.

Nom chimique	L'ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Aucun composant répertorié				

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Déclaration sur les dangers environnementaux figurant sur l'étiquette du pesticide réglementé par la FIFRA:
Ce produit est toxique pour les poissons et les invertébrés aquatiques. Ne pas appliquer directement sur une source d'eau, sur les zones où de l'eau de surface est présente ou sur les zones intertidales situées au-dessous de la ligne moyenne des hautes marées. Ne contaminez pas l'eau lors de l'élimination de l'eau de lavage ou du rinçage de l'équipement. Ne pas appliquer lorsque les conditions météorologiques favorisent la dérive hors des zones traitées. Le ruissellement et les fuites peuvent être dangereux pour les organismes aquatiques avoisinants.

DONNÉES D'ÉCOTOXICITÉ : Les données présentées ci-dessous concernent le fluazinam technique.

Toxicité pour les poissons : Truite arc-en-ciel : 96 h LC₅₀ = 0,036 mg/L

Toxicité pour les invertébrés aquatiques : *Daphnia magna* : 48 h EC₅₀ = 0,22 mg/L

Toxicité pour les plantes aquatiques : Algues : 96 h LC₅₀ = 0,16 mg/L

Toxicité pour les oiseaux : Colin de Virginie : DL orale_{de 50} = 1 782 mg/kg

Toxicité pour les abeilles : Canard colvert : DL orale₅₀ >4 190 mg/kg
DL50 par voie orale >100 µg/abeille

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Persistance et dégradabilité : Aucune donnée disponible

Bioaccumulation: Aucune donnée disponible

Mobilité: Aucune donnée disponible

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Élimination des déchets: **Consultez l'étiquette du pesticide pour obtenir des renseignements complets sur l'élimination.** Les déchets de pesticides sont toxiques. L'élimination inappropriée d'un pesticide, d'un mélange de pulvérisation ou d'eau de rinçage non utilisés constitue une violation de la loi fédérale. Si ces déchets ne peuvent pas être utilisés conformément aux instructions de l'étiquette, contactez votre agence de contrôle des pesticides ou de l'environnement de votre État ou le représentant des déchets dangereux du bureau régional de l'EPA le plus proche pour obtenir des conseils sur les méthodes d'élimination appropriées.

Élimination des conteneurs : **Consultez l'étiquette du pesticide pour obtenir des renseignements complets sur l'élimination.** Dans la mesure du possible, rincez trois fois le contenant et emmenez-le au recyclage s'il est disponible.

Caractéristiques RCRA : Il incombe à la personne qui élimine ce produit de déterminer la classification RCRA et le statut de danger des déchets.

SECTION 14 : RENSEIGNEMENTS SUR LE TRANSPORT

DOT (Sol) : Non réglementé en quantités inférieures à 119 gallons. Pour des quantités de 119 gallons ou plus: UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Fluazinam), 9 ans, PGIII

IMDG (Ocean) : UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Fluazinam), 9, GEIII, Polluant marin

IATA (Air) : UN3082, Matière dangereuse pour l'environnement, liquide, n.s.a. (Fluazinam), 9, GE III

ARTICLE 15 : RENSEIGNEMENTS RÉGLEMENTAIRES

Exigences d'étiquetage en vertu de la FIFRA : Ce produit chimique est un produit pesticide enregistré par l'Agence de protection de l'environnement et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des informations sur les dangers requis pour les fiches de données de sécurité et les étiquettes des produits chimiques autres que les pesticides sur le lieu de travail. Voici les renseignements sur les dangers qui doivent figurer sur l'étiquette du pesticide:

ATTENTION : Nocif en cas d'ingestion. Nocif s'il est absorbé par la peau. Nocif en cas d'inhalation. Évitez tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Évitez de respirer la pulvérisation. Un contact cutané prolongé ou fréquent peut provoquer des réactions allergiques chez certaines personnes. Lavez-vous soigneusement à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de mâcher du chewing-gum, d'utiliser du tabac ou d'aller aux toilettes. Retirez les vêtements contaminés et lavez-les avant utilisation.

